

République Française
Département du Haut-Rhin
Commune de WALDIGHOFFEN

Extrait du registre des délibérations
du Conseil Municipal
séance du 14/03/2023

Date de la convocation
09/03/2023

Date d'affichage
10/03/2023

Nombres de membres
Afférents au Conseil
municipal : 19
Votants : 18

L'an 2023 le 14 Mars à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de réunion de la Mairie, sous la présidence de SCHIELIN Jean-Claude, Maire.

Présents : M. SCHIELIN Jean-Claude, Maire, M. DIETSCHY Fabien, M. HATSCH Serge, Mme BURGER Sylvie, M. NUSSBAUMER Michel, Adjoints, M. MARY Etienne, Mme ISPA Dominique, Mme EGLIN Béatrice, Mme HENGY Judith, M. WELMELINGER Nicolas, M. ZIMMERMANN Cyrille, M. GLATTACKER Marc, M. RIEGERT Patrick, Mme SCHMITT KUNTZ Thérèse, M. GRUNENWALD Christophe.

Absentes excusés : Mme OSINSKI Eliane (procuration à Mme Eglin Béatrice), Mme FISCHER Mallory (procuration à M. Welmelinger Nicolas), Mme GAISSER Nathalie (procuration à Mme Schmitt-Kuntz Thérèse), Mme ALZON Karine.

2023_015

4. Aire de jeux : proposition de non application des indemnités de retard

M. le Maire informe que le marché Kompan concernant l'aire de jeux avait un délai de 6 semaines à partir du 10/05/2021 pour effectuer les travaux selon l'ordre de service.

La réception des travaux a été effectuée le 22/12/2021 soit avec 5 mois de retard.

Un certain nombre de travaux (recouvrir la bute de départ de la tyrolienne en EPDM, recul du mât de la corde de montée) a été réalisé par Kompan entre le 23/09/2021 et le 22/12/2021, ce qui impliquait de fixer la date de réception au 22/12/2021 soit un retard de 5 mois par rapport au marché.

En conséquence il est demandé au Conseil d'exonérer l'entreprise Kompan des pénalités de retard.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Prononce une exonération totale des pénalités de retard dues par l'entreprise Kompan pour l'aménagement de l'aire de jeux - lot 2 : jeux.

Autorise M. le Maire à signer toutes pièces administratives et financières qui s'y rapportent.

A l'unanimité des membres présents et représentés : Pour : 18 / Contre : 0 / Abstention : 0

Le secrétaire de séance :
M. DIETSCHY Fabien



Suivent les signatures.
Pour extrait conforme.
Le Maire :
SCHIELIN Jean-Claude



Le Maire certifie le caractère exécutoire de cette délibération et informe qu'elle peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Strasbourg dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Extrait du registre des délibérations
du Conseil Municipal
séance du 14/03/2023

Date de la convocation
09/03/2023

Date d'affichage
10/03/2023

Nombres de membres
Afférents au Conseil
municipal : 19
Votants : 18

L'an 2023 le 14 Mars à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de réunion de la Mairie, sous la présidence de SCHIELIN Jean-Claude, Maire.

Présents : M. SCHIELIN Jean-Claude, Maire, M. DIETSCHY Fabien, M. HATSCH Serge, Mme BURGER Sylvie, M. NUSSBAUMER Michel, Adjoint, M. MARY Etienne, Mme ISPA Dominique, Mme EGLIN Béatrice, Mme HENGY Judith, M. WELMELINGER Nicolas, M. ZIMMERMANN Cyrille, M. GLATTACKER Marc, M. RIEGERT Patrick, Mme SCHMITT KUNTZ Thérèse, M. GRUNENWALD Christophe.

Absentes excusées : Mme OSINSKI Eliane (procuration à Mme Eglin Béatrice), Mme FISCHER Mallory (procuration à M. Welmelinger Nicolas), Mme GAISSER Nathalie (procuration à Mme Schmitt-Kuntz Thérèse), Mme ALZON Karine.

2023_016

5. Régie de recettes "photocopies" : nomination de régisseurs

Compte-tenu du départ de Mme Stéphanie Ribstein et de son remplacement, il convient de nommer de nouveaux responsables de la régie de recettes "photocopies".

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Donne un avis favorable à la nomination à compter du 1er avril 2023 de Mme Aurélie Schwartzentruber en qualité de régisseur titulaire de la régie de recettes "photocopies".

Donne un avis favorable à la nomination à compter du 1er avril 2023 de Mme Milomirka Ilic et Mme Patricia Schwarte en qualité de régisseurs suppléantes.

Autorise M. le Maire à signer l'arrêté de nomination et toutes pièces administratives qui s'y rapportent.

A l'unanimité des membres présents et représentés : Pour : 18 / Contre : 0 / Abstention : 0

Le secrétaire de séance :
M. DIETSCHY Fabien



Suivent les signatures.
Pour extrait conforme.
Le Maire :
SCHIELIN Jean-Claude



République Française
Département du Haut-Rhin
Commune de WALDIGHOFFEN

Extrait du registre des délibérations
du Conseil Municipal
séance du 14/03/2023

Date de la convocation
09/03/2023

Date d'affichage
10/03/2023

Nombres de membres
Afférents au Conseil
municipal : 19
Votants : 18

L'an 2023 le 14 Mars à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de réunion de la Mairie, sous la présidence de SCHIELIN Jean-Claude, Maire.

Présents : M. SCHIELIN Jean-Claude, Maire, M. DIETSCHY Fabien, M. HATSCH Serge, Mme BURGER Sylvie, M. NUSSBAUMER Michel, Adjoint, M. MARY Etienne, Mme ISPA Dominique, Mme EGLIN Béatrice, Mme HENGY Judith, M. WELMELINGER Nicolas, M. ZIMMERMANN Cyrille, M. GLATTACKER Marc, M. RIEGERT Patrick, Mme SCHMITT KUNTZ Thérèse, M. GRUNENWALD Christophe.

Absentes excusées : Mme OSINSKI Eliane (procuration à Mme Eglin Béatrice), Mme FISCHER Mallory (procuration à M. Welmelinger Nicolas), Mme GAISSER Nathalie (procuration à Mme Schmitt-Kuntz Thérèse), Mme ALZON Karine.

2023_017

6. Régie de recettes "droit de place" : nomination de régisseurs

Compte-tenu du départ de Mme Stéphanie Ribstein et de son remplacement, il convient de nommer de nouveaux responsables de la régie de recettes "droit de place".

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Donne un avis favorable à la nomination à compter du 1er avril 2023 de Mme Aurélie Schwartzentruber en qualité de régisseur titulaire de la régie de recettes "droit de place".

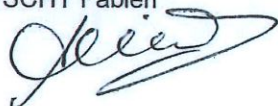
Donne un avis favorable à la nomination à compter du 1er avril 2023 de Mme Milomirka Ilic et Mme Patricia Schwarte en qualité de régisseurs suppléants.

Autorise M. le Maire à signer l'arrêté de nomination et toutes pièces administratives qui s'y rapportent.

A l'unanimité des membres présents et représentés : Pour : 18 / Contre : 0 / Abstention : 0

Le secrétaire de séance :

M. DIETSCHY Fabien



Suivent les signatures.

Pour extrait conforme.

Le Maire :

SCHIELIN Jean-Claude



Le Maire certifie le caractère exécutoire de cette délibération et informe qu'elle peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Strasbourg dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

République Française
Département du Haut-Rhin
Commune de WALDIGHOFFEN

Extrait du registre des délibérations
du Conseil Municipal
séance du 14/03/2023

Date de la convocation
09/03/2023

Date d'affichage
10/03/2023

Nombres de membres
Afférents au Conseil
municipal : 19
Votants : 18

L'an 2023 le 14 Mars à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de réunion de la Mairie, sous la présidence de SCHIELIN Jean-Claude, Maire.

Présents : M. SCHIELIN Jean-Claude, Maire, M. DIETSCHY Fabien, M. HATSCH Serge, Mme BURGER Sylvie, M. NUSSBAUMER Michel, Adjoint, M. MARY Etienne, Mme ISPA Dominique, Mme EGLIN Béatrice, Mme HENGY Judith, M. WELMELINGER Nicolas, M. ZIMMERMANN Cyrille, M. GLATTACKER Marc, M. RIEGERT Patrick, Mme SCHMITT KUNTZ Thérèse, M. GRUNENWALD Christophe.

Absentes excusées : Mme OSINSKI Eliane (procuration à Mme Eglin Béatrice), Mme FISCHER Mallory (procuration à M. Welmelinger Nicolas), Mme GAISSER Nathalie (procuration à Mme Schmitt-Kuntz Thérèse), Mme ALZON Karine.

2023_019

8. ONF : programme d'action pour l'année 2023

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée le programme d'actions pour l'année 2023 établi par l'ONF. Il est prévu des travaux sylvicoles :

- sur la parcelle 4.a : cloisonnement d'exploitation : maintenance
 - sur la parcelle 3.a : intervention en futaie irrégulière
- pour un montant de 760 € HT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Approuve le programme d'action proposé pour l'année 2023 pour la forêt communale de Waldighoffen, pour un montant global prévisionnel de 760 €.

Inscrit les crédits au compte 61524 du budget 2023.

A l'unanimité des membres présents et représentés : Pour : 18 / Contre : 0 / Abstention : 0

Le secrétaire de séance :
M. DIETSCHY Fabien



Suivent les signatures.
Pour extrait conforme.
Le Maire :
SCHIELIN Jean-Claude



République Française
Département du Haut-Rhin
Commune de WALDIGHOFFEN

Extrait du registre des délibérations
du Conseil Municipal
séance du 14/03/2023

Date de la convocation
09/03/2023

Date d'affichage
10/03/2023

Nombres de membres
Afférents au Conseil
municipal : 19
Votants : 18

L'an 2023 le 14 Mars à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de réunion de la Mairie, sous la présidence de SCHIELIN Jean-Claude, Maire.

Présents : M. SCHIELIN Jean-Claude, Maire, M. DIETSCHY Fabien, M. HATSCH Serge, Mme BURGER Sylvie, M. NUSSBAUMER Michel, Adjoint, M. MARY Etienne, Mme ISPA Dominique, Mme EGLIN Béatrice, Mme HENGY Judith, M. WELMELINGER Nicolas, M. ZIMMERMANN Cyrille, M. GLATTACKER Marc, M. RIEGERT Patrick, Mme SCHMITT KUNTZ Thérèse, M. GRUNENWALD Christophe.

Absentes excusées : Mme OSINSKI Eliane (procuration à Mme Eglin Béatrice), Mme FISCHER Mallory (procuration à M. Welmelinger Nicolas), Mme GAISSER Nathalie (procuration à Mme Schmitt-Kuntz Thérèse), Mme ALZON Karine.

2023_020

9. Orange : convention tripartite de prélèvement

La société Orange n'accepte plus les paiements par virement, et demande la conclusion d'une convention tripartite de prélèvement entre la Commune, le Trésor Public et Orange.

Cependant, l'arrêté du 1er juillet 2019 a supprimé la convention tripartite. Il y a lieu d'autoriser le paiement des factures de téléphonie par mandat de prélèvement SEPA.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

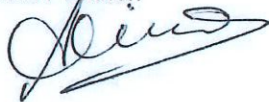
Autorise le paiement des factures de téléphonie de Orange par mandat de prélèvement SEPA.

Autorise le Maire à signer tous pièces administratives et financières qui s'y rapportent.

A l'unanimité des membres présents et représentés : Pour : 18 / Contre : 0 / Abstention : 0

Le secrétaire de séance :

M. DIETSCHY Fabien



Suivent les signatures.

Pour extrait conforme.

Le Maire :

SCHIELIN Jean-Claude



Le Maire certifie le caractère exécutoire de cette délibération et informe qu'elle peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Strasbourg dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Extrait du registre des délibérations
du Conseil Municipal
séance du 14/03/2023

Date de la convocation
09/03/2023

Date d'affichage
10/03/2023

Nombres de membres
Afférents au Conseil
municipal : 19
Votants : 14

L'an 2023 le 14 Mars à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de réunion de la Mairie, sous la présidence de SCHIELIN Jean-Claude, Maire.

Présents : M. SCHIELIN Jean-Claude, Maire, M. DIETSCHY Fabien, M. HATSCH Serge, Mme BURGER Sylvie, M. NUSSBAUMER Michel, Adjoints, M. MARY Etienne, Mme ISPA Dominique, Mme EGLIN Béatrice, Mme HENGY Judith, M. WELMELINGER Nicolas, M. ZIMMERMANN Cyrille, M. GLATTACKER Marc, M. RIEGERT Patrick, Mme SCHMITT KUNTZ Thérèse, M. GRUNENWALD Christophe.

Absents excusés : Mme OSINSKI Eliane (procuration à Mme Eglin Béatrice), Mme FISCHER Mallory (procuration à M. Welmelinger Nicolas), Mme GAISSER Nathalie (procuration à Mme Schmitt-Kuntz Thérèse), Mme ALZON Karine.

2023_021

10. Projet de regroupement scolaire avec la Commune de Roppentzwiller. Vote d'un accord de principe

M. le Maire informe l'assemblée qu'il a eu des contacts avec la municipalité de Roppentzwiller relatifs à la scolarisation de ses élèves.

La commune de Roppentzwiller souhaite intégrer avec ses élèves l'école de Waldighoffen sur un site pédagogique unique à Waldighoffen.

La population scolaire de Roppentzwiller est composée actuellement de 23 enfants et 8 enfants à scolariser en petite section à la prochaine rentrée. 14 élèves de Roppentzwiller fréquentent déjà l'école de Waldighoffen.

Il vous est demandé un accord de principe pour la scolarisation des élèves de Roppentzwiller dans l'école de Waldighoffen, laissant aux 2 Communes le temps d'une solide réflexion.

M. le Maire rappelle que les effectifs sont actuellement en chute à Waldighoffen et qu'il y a des risques de fermetures de classes. Ce regroupement permettra de stabiliser les effectifs.

M. Marc Glattacker demande si ce projet est réaliste par rapport au nombre d'élèves par classe.

M. le Maire répond que le regroupement permettra une ouverture d'une classe les locaux étant disponibles. Par ailleurs, le Maire insiste sur la notion de classes monolingue et bilingue laissant aux parents le choix de la pluralité.

M. Marc Glattacker demande si la Directrice et les enseignants seront intégrés dans les négociations.

M. le Maire répond par l'affirmative.

M. Patrick Riegert est surpris par ce projet car il lui semble que la Commune de Roppentzwiller fait déjà partie d'un regroupement scolaire avec Durmenach, Werenthouse et Bouxwiller.

Il aurait souhaité disposer d'éléments plus précis pour la prise de décision.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, Mme Thérèse Schmitt-Kuntz avec procuration de Mme Nathalie Gaisser, MM. Marc Glattacker et Christophe Grunenwald s'abstenant, M. Patrick Riegert votant contre,

Donne un accord de principe pour la création d'un regroupement scolaire avec la Commune de Roppentzwiller pour la scolarisation des élèves de Roppentzwiller sur un site unique à l'école de Waldighoffen.

A la majorité des membres présents et représentés : Pour : 13 / Contre : 1 / Abstention : 4

Le secrétaire de séance :
M. DIETSCHY Fabien



Suivent les signatures.
Pour extrait conforme.
Le Maire :
SCHIELIN Jean-Claude

